

-----

**AVIS D'OUVERTURE DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE  
SUR LE PROJET DE FILIERE MEMBRANAIRE HAUTE PERFORMANCE (FMHP) POUR L'USINE DE NEUILLY-SUR-  
MARNE ET NOISY-LE-GRAND SITUÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

En application de l'article L. 181-10 du code de l'environnement, il sera procédé **du 7 avril 2026 (8h30) au 7 juillet 2026 inclus (18h30)** inclus, soit une durée de trois mois consécutifs, sur le territoire de la commune de Neuilly-sur-Marne, à une consultation du public par voie électronique, relative à la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement, présentée par le Syndicat des eaux d'Île-de France (SEDIF) concernant le projet de filière membranaire haute performance (FMHP) pour l'usine de Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand située dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Le projet, soumis à évaluation environnementale au titre des rubriques Loi sur l'eau n° 1.2.2.0 (A), 2.1.5.0-1 (A), 3.2.2.0-2 (A), 1.1.1.0 (D), 2.1.4.0 (D), 2.2.1.0 (D), 2.2.3.0 (D) et au titre des rubriques des installations classées pour la protection de l'environnement n° 4001(A), 4510-1 (A), 1185-2a (DC), 1630-2 (D), 2910-A-2 (D) et 4725-2 (D) de la nomenclature.

Les communes comprises dans le périmètre de l'enquête publique sont celles desservies en eau potable par l'usine d'eau de Neuilly sur Marne et celles riveraines de la Marne en aval de cette commune : Brou-sur-Chantereine, Chelles, Vaires-sur-Marne, Villeparisis (dans le département de Seine-et-Marne), Clichy-la-Garenne, Levallois-Perret (dans le département des Hauts-de-Seine), Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Coubron, Drancy, Dugny, Gagny, Gournay-sur-Marne, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Le Bourget, Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Sevran, Stains, Vaujours, Villemomble (dans le département de la Seine-Saint-Denis) et Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Le Perreux-sur-Marne, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Saint-Maurice, Saint-Maur-des-Fossés, Sucy-en-Brie et Villiers-sur-Marne (dans le département du Val-de-Marne).

Les informations relatives au projet soumis à la consultation du public par voie électronique peuvent être demandées auprès du Syndicat des eaux d'Île de France (SEDIF) - Monsieur Thomas MARTIN, responsable de service, 79, boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS.

Par décision n° E25000016/93 du 4 août 2025, le tribunal administratif de Montreuil avait désigné une commission d'enquête afin de mener cette consultation du public par voie électronique. Par décision modificative n° E25000016/93 du 13 octobre 2025, le tribunal administratif de Montreuil a désigné Monsieur Jean-Marie PAULOT en qualité de président de la commission d'enquête chargé de diligenter cette consultation du public par voie électronique, et les membres suivants : Madame FREZEL Sylvaine et Monsieur Bertrand CHANTALAT, Monsieur François REBUFAT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de la consultation du public par voie électronique est fixé à la mairie de Mairie de Neuilly-sur-Marne située à l'Hôtel de Ville, 1, place François Mitterrand, Neuilly-sur-Marne (93330). Pendant toute la durée de la consultation du public par voie électronique, un exemplaire du support papier du dossier soumis à la consultation du public par voie électronique est déposé à la mairie de Neuilly-sur-Marne, Développement urbain, Service urbanisme, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit de 9h00 à 12 heures 00 et de 14 heures 00 à 18 heures 00.

Le dossier peut être consulté sur un poste informatique à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, après prise de rendez-vous au 01.41.60.60.60.

**Une version numérique du dossier** est également consultable sur internet aux adresses suivantes :

<https://www.registre-numerique.fr/sedif-usine-neuilly-sur-marne>

<https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/2-EAU/Enquetes-et-consultations-du-public-en-cours/Dossiers-Loi-sur-l-eau>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations et propositions du public auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement, 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex, [pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr)).

Chacun peut également adresser ses observations écrites à la commission d'enquête :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [sedif-usine-neuilly-sur-marne@mail.registre-numerique.fr](mailto:sedif-usine-neuilly-sur-marne@mail.registre-numerique.fr) ;

- sur le registre électronique du site internet dédié via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/sedif-usine-neuilly-sur-marne> ;

- par courrier libellé comme suit : Monsieur Jean-Marie PAULOT, de président de la commission d'enquête, consultation du public par voie électronique « projet de filière membranaire haute performance (FMHP) pour l'usine de Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand », Mairie de Neuilly-sur-Marne, développement urbain, service urbanisme, Hôtel de Ville, 1, place François Mitterrand, 93330 Neuilly-sur-Marne ;

- sur le registre papier présent en mairie de Neuilly-sur-Marne, développement urbain - service urbanisme, Hôtel de Ville, 1, place François Mitterrand, 93330 Neuilly-sur-Marne ;

L'adresse scan est la suivante : [sedif-usine-neuilly-sur-marne@scan.registre-numerique.fr](mailto:sedif-usine-neuilly-sur-marne@scan.registre-numerique.fr).

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la consultation du public par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/sedif-usine-neuilly-sur-marne> à la date d'ouverture de la consultation du public par voie électronique, soit le 7 avril 2026 à 8h30.

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de la consultation du public par voie électronique, soit du 7 avril 2026 au 7 juillet 2026 inclus

Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet dédié à la consultation ainsi, que les réponses que souhaite apporter le porteur du projet.

**Le président de la commission d'enquête organisera deux réunions publiques en mairies de Saint-Denis et de Neuilly-sur-Marne aux dates et horaires suivants :**

- **Mairie de Saint-Denis, salle du conseil municipal Marie Chaix, Hôtel de Ville de Saint-Denis, 2 place Victor Hugo 93200 Saint-Denis, le vendredi 10 avril 2026 de 19 heures 00 à 21 heures 00 ;**

- **Mairie de Neuilly-sur-Marne, salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, 1, place François Mitterrand 93330 Neuilly-sur-Marne, le jeudi 25 juin de 19 heures 00 à 21 heures 00.**

La commission d'enquête se tient à la disposition du public, aux lieux de **permanences**, dates et horaires suivants :

L I E U	D A T E - H E U R E	
	Permanence 1	Permanence 2
Neuilly-sur-Marne Développement urbain - Service urbanisme 1, place François Mitterrand 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Jeudi 9 avril 2026 de 14h00 à 17h00	Mercredi 1er juillet de 14h00 à 17h00
Neuilly-Plaisance Service urbanisme 4, rue du Général de Gaulle 93360 NEUILLY-PLAISANCE	Vendredi 19 juin 2026 de 9h00 à 12h00	/
Fontenay-sous-Bois Direction du Développement Urbain 6, rue de l'ancienne mairie 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS	Lundi 18 mai 2026 de 14h00 à 17h00	/
Champigny-sur-Marne Direction de l'espace public et de la transition écologique 14, rue Louis Talamoni 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Vendredi 12 juin 2026 de 14h00 à 17h00	/
Joinville-le-Pont 23, rue de Paris 94340 JOINVILLE-LE-PONT	Lundi 22 juin 2026 de 14h00 à 17h00	/
Chelles Salle du conseil municipal située au rez-de-chaussée du bâtiment Parc du Souvenir Emile Fouchard 77500 CHELLES	Samedi 18 avril 2026 de 9h00 à 12h00	/
Chennevières-sur-Marne 14, avenue. du Maréchal Leclerc 94430 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	Vendredi 29 mai 2026 de 14h00 à 17h00	/
Saint-Denis Hôtel de Ville 2, place Victor Hugo 93200 SAINT-DENIS	Lundi 13 avril 2026 de 9h00 à 12h00	/
Aubervilliers Direction environnement et développement durable 120, bis rue Henri Barbusse	Jeudi 23 avril 2026 de 9h00 à 12h00	/

LIEU	DATE - HEURE	
93300 AUBERVILLIERS		
La Courneuve Direction de l'Hygiène et de la Prévention des Risques Pôle administratif Mécano 3, mail de l'Egalité 93120 LA COURNEUVE	Mercredi 6 mai 2026 de 9h00 à 12h00	/
Drancy Place de l'Hôtel de ville 93700 DRANCY	Mercredi 20 mai 2026 de 9h00 à 12h00	/
Dugny 1, rue de la Résistance 93440 DUGNY	Mercredi 3 juin 2026 de 9h00 à 12h00	/
Gagny Hôtel de Ville Service urbanisme 1, esplanade Michel Teulet 93220 GAGNY	Mardi 16 juin 2026 de 9h00 à 12h00	/
Levallois-Perret Direction de l'urbanisme et de l'aménagement 66, bis rue du Président Wilson 92300 LEVALLOIS-PERRET	Mercredi 24 Juin 2026 de 14h00 à 17h00	/
Noisy-le-Grand 1, Hôtel de Ville Place de la libération 93160 NOISY-LE-GRAND	Mercredi 8 avril 2026 de 9h00 à 12h00	/
Vaires-sur-Marne Centre Technique Municipal 14 allée Marcel Paul 7360 VAIRES-SUR-MARNE	Mercredi 17 juin 2026 de 9h00 à 12h00	/
Le Raincy 121, avenue de la Résistance 93346 LE RAINCY CEDEX	Mercredi 15 avril 2026 de 14h00 à 17h00	/
Aulnay-sous-Bois Centre administratif 14-16 Boulevard Félix Faure 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	Mercredi 13 mai 2026 de 9h00 à 12h00	/
Vaujours Centre Technique Municipal 377 rue de Meaux 93410 VAUJOURS	Mercredi 27 mai 2026 de 9h00 à 12h00	/
Le Perreux-sur-Marne 98, avenue du Général de Gaulle 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE	Mercredi 10 juin 2026 de 14h00 à 17h00	/

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront mis à la disposition du public pendant une durée d'un an, sur le site internet dédié à la consultation, au plus tard à la date de publication de la décision.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de la procédure prendra la forme d'une autorisation environnementale assortie du respect des prescriptions ou d'un refus pris par le préfet de la Seine-Saint-Denis par arrêté préfectoral. Le maire de Neuilly-sur-Marne délivrera ou refusera de délivrer les permis de construire numéros PC 093050 26 C0004 et PC 093050 26 C0005.